

**ADMISSION DES ÉLÈVES DANS LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS
ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

L'admission des élèves dans les classes à horaires aménagés (section musique ou danse) au Collège Henri MATISSE est soumise à une décision conjointe du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et du Collège. Elle tient compte, du niveau scolaire du candidat et de ses capacités dans la spécialité choisie.

Pour ce faire, deux dossiers distincts sont à compléter et à retourner :

**ENSEIGNEMENT MUSICAL OU CHORÉGRAPHIQUE
(CRR)**

Prendre contact avec le CRR Pierre Cochereau
127 avenue Brancolar - 06364 NICE Cedex 4
Tél : 04 97 13 50 00

Le dossier est à télécharger sur le site du conservatoire
<http://www.crr-nice.org> du **15 janvier au 19 mars 2018 inclus**.

Il devra être déposé au CRR au plus tard le 21 mars 2018.

Les tests de niveau dans le domaine musical ou chorégraphique auront lieu comme suit :

▪ **DANSE :**

Les tests d'aptitude chorégraphique se dérouleront le
mercredi 18 avril 2018

Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique de la danse est exigé.

▪ **MUSIQUE :**

Les tests d'aptitude musicale et instrumentale se dérouleront le **mardi 17 avril ou mercredi 18 avril 2018**.

Le morceau imposé sera affiché à partir du 20 février 2018.

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
(Collège Henri Matisse)**

Le dossier de candidature à l'entrée en classe à horaires aménagés collège (musique ou danse), est :

⇒ à retirer au Secrétariat du Collège Henri MATISSE (2 av Seilern - 06000 NICE)

OU

⇒ à télécharger sur le site : <http://www.ac-nice.fr/clg-matisse-06/>

Du 15 janvier au 19 mars 2018 inclus

Pour les élèves entrant en classe de 6^{ème}

⇒ La 1^{ère} page du dossier est à remplir par la famille qui devra ensuite le remettre au **Directeur de l'Ecole Élémentaire d'origine AVANT le mercredi 21 mars 2018 (avec les pièces demandées)**.

⇒ Le dossier complété par le Directeur de l'Ecole Élémentaire sera transmis **IMPÉRATIVEMENT** au Collège Henri MATISSE **AVANT le mercredi 28 mars 2018**.

Pour les élèves entrant en classe de 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}

⇒ La 1^{ère} page du dossier est à remplir par la famille qui devra ensuite le remettre au **Principal du collège d'origine AVANT le mercredi 21 mars 2018 (avec les pièces demandées)**.

⇒ Le dossier complété par le Professeur Principal et le Principal du collège sera transmis **IMPÉRATIVEMENT** au Collège Henri MATISSE **AVANT le mercredi 28 mars 2018**.

**Les résultats seront communiqués uniquement par courrier
après la commission académique qui aura lieu le lundi 14 mai 2018**

Madame la Responsable des CHAM au CRR,
Bernadette HUDELLOT

Madame le Principal,
Gaëlle FRONTONI